



43 avenue Albert Raimond – BP 80036
42272 Saint Priest en Jarez cedex
Tel : 04 77 92 24 60 Fax : 04 77 92 24 69



Consultation du public

sur le projet d'extension Zone Vulnérable Nitrates Loire Bretagne

Avis défavorable de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs de la Loire

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet d'extension de la zone vulnérable nitrates dans notre département, la FDSEA de la Loire conteste la proposition de classement de communes et de sections cadastrales supplémentaires ainsi que la méthode retenue pour les définir.

Tout d'abord, le faible nombre de données disponibles (inférieur à 10) de certaines masses d'eau ne devraient pas conduire à leur classement puisque l'utilisation de la méthode du percentile 90 conduit à classer ces communes sur la base de la valeur maximale. La masse d'eau de l'Aillant et ses affluents (FRGR1724) ne comporte que 6 analyses, par exemple.

De plus, toutes les sources de nitrates ne peuvent pas être imputer à l'agriculture : présence de stations ou systèmes d'épuration ruraux en proximité des masses d'eau superficielles, physionomie du cours d'eau, etc...

D'autre part, la structure extensive de l'agriculture de cette petite région agricole du roannais indique une faible pression vis-à-vis des nitrates : faible chargement animal sur les surfaces agricoles des masses d'eau concernées (majoritairement en-dessous de 1 UGB/Ha et ne dépassant jamais 1,4 UGB/Ha). De plus, le chargement est en diminution depuis 2019 avec une baisse régulière des effectifs bovins dans la Loire depuis plusieurs années.

L'agriculture de la Loire, et plus particulièrement des communes sur lesquelles une extension de la zone vulnérable nitrate serait envisagée, n'est donc en aucun cas dans une situation d'excédents structurels en azote. Ceci d'autant plus que l'agriculture de ces territoires est très largement herbagère ce qui limite fortement les risques de transfert.

Par conséquent, le classement de ces territoires en zone vulnérable nitrate n'apporte aucune perspective d'amélioration de l'eau, déjà de bonne qualité. Le coût de la mise en œuvre du programme d'action nitrates, supporté par les exploitations agricoles est prohibitif au regard des enjeux.

Ce coût serait largement supporté par les exploitations de ces territoires, dans un contexte où 30% des exploitations agricoles ont des chefs d'exploitations qui devraient faire valoir leurs droits à la retraite dans les 5 prochaines années. Ceci conduirait à des abandons d'activité sur des territoires où, compte tenu du contexte pédoclimatique, aucune réorientation agricole massive n'est possible.

D'autre part, la mise en œuvre du programme national d'action nitrates conduira à concentrer les épandages sur de courtes périodes, en lien avec le calendrier imposé des épandages.

Nous demandons que la situation de ces communes soit re-étudiée afin d'obtenir un diagnostic plus réaliste en matière de nitrates dans l'eau.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Le président de la
FDSEA**

Jean-Luc Perrin

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' with a horizontal line extending to the right.

Le président des JA

Mathieu Vassel

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'V' and 'S' with a horizontal line extending to the right.